Groupama
ASSURANCE-CRÉDIT
& CAUTION

# ATTESTATION DE GARANTIE D'UNE ECOLE DE CONDUITE

N° DE POLICE : **4000711373/200784**

Nous soussignés, GROUPAMA ASSURANCE CREDIT, 5/7 RUE DU CENTRE 93199 NOISY LE GRAND CEDEX, déclarons nous porter caution de l'école de conduite :

Dénomination : E.C.F. ROUDAUT
Adresse : 22 RUE DE LA PORTE 29200 BREST
Représentée par : Monsieur ROGER ROUDAUT
SIRET : 38124453200028 Forme juridique : S.A.S.
N° d'agrément préfectoral : E 18 029 0007 0 Délivré le : 22/05/2018

Pour la somme de 131 000 euros (cent trente et un mille euros)

Au titre des contrats de formation préparant à un permis hors formation professionnelle, en application de l'article R 213-3 du code de la route.

Le montant de la garantie couvre au moins à 30% de la part du chiffre d'affaires annuel TTC de l'année N-1 réalisé au titre des formations aux permis de la catégorie A et B dans les conditions prévues par l'article 8 de la convention prévue au 2° de l'article 2 du décret 2005-1225 du 29 septembre 2005, modifié par l'arrêté au 18 septembre 2006, instituant une aide au financement de la formation à la conduite et à la sécurité routière.
Cette garantie prévoit le remboursement des prestations non consommées pour tous les contrats de formation en cours au moment où l'exploitation de l'école de conduite serait rendue impossible du fait d'une décision administrative ou judiciaire entraînant une fermeture définitive ou ininterrompue d'au moins 3 mois.
Ce remboursement est effectué directement par l'organisme garant au titulaire du contrat de formation.

**Cette garantie est valable du 01/01/2018 au 31/12/2018**

La présente attestation ne saurait engager GROUPAMA ASSURANCE CREDIT en dehors des limites prévues par le contrat ci-dessus référencé.

Toute dénonciation de la garantie sera portée à la connaissance du Préfet.

Fait à l'union, le 18/07/2018

Signature et cachet (Par délégation de l'assureur)

Filhet-Allard Crédit
...QUES FINANCIERS
Parc de Cabanis - 8, rue de Cabanis
31240 L'UNION
Tél. 05 61 24 66 05 - Fax 05 61 24 85 45
N° Orias : 0700307 I - www.orias.fr

Groupama
ASSURANCE-CRÉDIT
& CAUTION

# ATTESTATION DE GARANTIE D'UNE ECOLE DE CONDUITE

N° DE POLICE : **4000711373/200783**

Nous soussignés, GROUPAMA ASSURANCE CREDIT, 5/7 RUE DU CENTRE 93199 NOISY LE GRAND CEDEX, déclarons nous porter caution de l'école de conduite :

Dénomination : E.C.F. ROUDAUT
Adresse : 24 PLACE NAPOLEON III 29200 BREST
Représentée par : Madame Gaëlle ROUDAUT
SIRET : 38124453200010 Forme juridique : S.A.S.
N° d'agrément préfectoral : E 18 029 0006 0 Délivré le : 22/05/2018

Pour la somme de 131 000 euros (cent trente et un mille euros)

Au titre des contrats de formation préparant à un permis hors formation professionnelle, en application de l'article R 213-3 du code de la route.

Le montant de la garantie couvre au moins à 30% de la part du chiffre d'affaires annuel TTC de l'année N-1 réalisé au titre des formations aux permis de la catégorie A et B dans les conditions prévues par l'article 8 de la convention prévue au 2° de l'article 2 du décret 2005-1225 du 29 septembre 2005, modifié par l'arrêté au 18 septembre 2006, instituant une aide au financement de la formation à la conduite et à la sécurité routière.
Cette garantie prévoit le remboursement des prestations non consommées pour tous les contrats de formation en cours au moment où l'exploitation de l'école de conduite serait rendue impossible du fait d'une décision administrative ou judiciaire entraînant une fermeture définitive ou ininterrompue d'au moins 3 mois.
Ce remboursement est effectué directement par l'organisme garant au titulaire du contrat de formation.

**Cette garantie est valable du 01/01/2018 au 31/12/2018**

La présente attestation ne saurait engager GROUPAMA ASSURANCE CREDIT en dehors des limites prévues par le contrat ci-dessus référencé.

Toute dénonciation de la garantie sera portée à la connaissance du Préfet.

Fait à l'union, le 17/07/2018

Signature et cachet (Par délégation de l'assureur)

Tél. 05 61 24 60 05 - Fax : 05 61 24 85 13
N° Orias : 07000307

**Groupama**
ASSURANCE-CRÉDIT
& CAUTION

# ATTESTATION DE GARANTIE D'UNE ECOLE DE CONDUITE

N° DE POLICE : **4000711373/201731**

Nous soussignés, GROUPAMA ASSURANCE CREDIT, 5/7 RUE DU CENTRE 93199 NOISY LE GRAND CEDEX, déclarons nous porter caution de l'école de conduite :

Dénomination : ECF ROUDAUT
Adresse : 245 ROUTE DU FROUTVEN 29490 GUIPAVAS
Représentée par : Monsieur ROGER ROUDAUT
SIRET : 38124453200044 Forme juridique : S.A.S.
N° d'agrément préfectoral : E 05 029 6479 0 Délivré le : 25/06/2015

Pour la somme de 131 000 euros (cent trente et un mille euros)

Au titre des contrats de formation préparant à un permis hors formation professionnelle, en application de l'article R 213-3 du code de la route.

Le montant de la garantie couvre au moins à 30% de la part du chiffre d'affaires annuel TTC de l'année N-1 réalisé au titre des formations aux permis de la catégorie A et B dans les conditions prévues par l'article 8 de la convention prévue au 2° de l'article 2 du décret 2005-1225 du 29 septembre 2005, modifié par l'arrêté au 18 septembre 2006, instituant une aide au financement de la formation à la conduite et à la sécurité routière.
Cette garantie prévoit le remboursement des prestations non consommées pour tous les contrats de formation en cours au moment où l'exploitation de l'école de conduite serait rendue impossible du fait d'une décision administrative ou judiciaire entraînant une fermeture définitive ou ininterrompue d'au moins 3 mois.
Ce remboursement est effectué directement par l'organisme garant au titulaire du contrat de formation.

**Cette garantie est valable du 01/01/2018 au 31/12/2018**

La présente attestation ne saurait engager GROUPAMA ASSURANCE CREDIT en dehors des limites prévues par le contrat ci-dessus référencé.

Toute dénonciation de la garantie sera portée à la connaissance du Préfet.

Fait à l'union, le 18/07/2018 Signature et cachet (Par délégation de l'assureur)

Crédit
L'UNION
Tél. 05 61 24 66 05 - Fax 05 61 24 95 45
N° Orias : 0700307

**Groupama Assurance-crédit & Caution**
**Bureaux :** 5, rue du Centre — 93199 Noisy-le-Grand cedex — Tél. +33(0)1 49 31 31 31 — groupama-ac.fr
**Siège social :** 8-10, rue d'Astorg, 75008 Paris
380 810 283 RCS Paris — N° TVA FR 72 380810283 000 16 —APE 65.12Z — SA au capital de 20 000 000 € — Entreprise régie par le Code des assurances

Groupama
ASSURANCE-CRÉDIT
& CAUTION

# ATTESTATION DE GARANTIE D'UNE ECOLE DE CONDUITE

N° DE POLICE : **4000711373/201951**

Nous soussignés, GROUPAMA ASSURANCE CREDIT, 5/7 RUE DU CENTRE 93199 NOISY LE GRAND CEDEX, déclarons nous porter caution de l'école de conduite :

Dénomination : E.C.F. ROUDAUT
Adresse : 7 RUE JEAN BAPTISTE GODIN ZI DE TROYALAC'H 29170 ST EVARZEC
Représentée par : Madame Gaëlle ROUDAUT
SIRET : 38124453200077 Forme juridique : S.A.S.
N° d'agrément préfectoral : E 18 029 0008 0 Délivré le : 22/05/2018

Pour la somme de 131 000 euros (cent trente et un mille euros)

Au titre des contrats de formation préparant à un permis hors formation professionnelle, en application de l'article R 213-3 du code de la route.

Le montant de la garantie couvre au moins à 30% de la part du chiffre d'affaires annuel TTC de l'année N-1 réalisé au titre des formations aux permis de la catégorie A et B dans les conditions prévues par l'article 8 de la convention prévue au 2° de l'article 2 du décret 2005-1225 du 29 septembre 2005, modifié par l'arrêté au 18 septembre 2006, instituant une aide au financement de la formation à la conduite et à la sécurité routière.
Cette garantie prévoit le remboursement des prestations non consommées pour tous les contrats de formation en cours au moment où l'exploitation de l'école de conduite serait rendue impossible du fait d'une décision administrative ou judiciaire entraînant une fermeture définitive ou ininterrompue d'au moins 3 mois.
Ce remboursement est effectué directement par l'organisme garant au titulaire du contrat de formation.

**Cette garantie est valable du 01/01/2018 au 31/12/2018**

La présente attestation ne saurait engager GROUPAMA ASSURANCE CREDIT en dehors des limites prévues par le contrat ci-dessus référencé.

Toute dénonciation de la garantie sera portée à la connaissance du Préfet.

Fait à l'union, le 18/07/2018

Signature et cachet (Par délégation de l'assureur)

Crédit
4 rue de Cabanis
Tél. 05 61 [illegible] 66 05 - Fa[illegible]
N° Orias : 0700307[illegible]

Groupama
ASSURANCE-CRÉDIT
& CAUTION

# ATTESTATION DE GARANTIE D'UNE ECOLE DE CONDUITE

N° DE POLICE : **4000711373/201952**

Nous soussignés, GROUPAMA ASSURANCE CREDIT, 5/7 RUE DU CENTRE 93199 NOISY LE GRAND CEDEX, déclarons nous porter caution de l'école de conduite :

Dénomination : E.C.F. ROUDAUT
Adresse : Z.A. LA CROIX DES MALTOTIERS 29400 LANDIVISIAU
Représentée par : Madame Gaëlle ROUDAUT
SIRET : 38124453200036 Forme juridique : S.A.S.
N° d'agrément préfectoral : F 18 029 0001 0 Délivré le : 20/02/2018

Pour la somme de 131 000 euros (cent trente et un mille euros)

Au titre des contrats de formation préparant à un permis hors formation professionnelle, en application de l'article R 213-3 du code de la route.

Le montant de la garantie couvre au moins à 30% de la part du chiffre d'affaires annuel TTC de l'année N-1 réalisé au titre des formations aux permis de la catégorie A et B dans les conditions prévues par l'article 8 de la convention prévue au 2° de l'article 2 du décret 2005-1225 du 29 septembre 2005, modifié par l'arrêté au 18 septembre 2006, instituant une aide au financement de la formation à la conduite et à la sécurité routière.
Cette garantie prévoit le remboursement des prestations non consommées pour tous les contrats de formation en cours au moment où l'exploitation de l'école de conduite serait rendue impossible du fait d'une décision administrative ou judiciaire entraînant une fermeture définitive ou ininterrompue d'au moins 3 mois.
Ce remboursement est effectué directement par l'organisme garant au titulaire du contrat de formation.

**Cette garantie est valable du 01/01/2018 au 31/12/2018**

La présente attestation ne saurait engager GROUPAMA ASSURANCE CREDIT en dehors des limites prévues par le contrat ci-dessus référencé.

Toute dénonciation de la garantie sera portée à la connaissance du Préfet.

Fait à l'union, le 18/07/2018
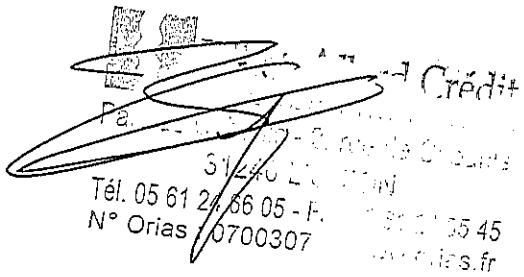
Signature et cachet (Par délégation de l'assureur)